



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 368 portant changement de dénomination du cercle mixte du groupement de camp de Mailly-le-Camp (Aube).**

*Du 9 juillet 2007*

NOR D E F T 0 7 5 1 4 7 1 A

---

*Références :*

- a) Décret n° 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, p. 3902 ; BOEM 135, 145, 620-5\*, 707, 724 et extrait au BOEM 111\*) modifié.
- b) Décret n° 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549 ; BOEM 510, 511-0, 512 et extrait au BOEM 111\*) modifié.
- c) Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, p. 2921 ; BOEM 135).

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2.*

*Référence de publication : BOC N°25 du 23 octobre 2007, texte 9.*

---

Art. 1er. Le cercle mixte du groupement de camp de Mailly-le-Camp (Aube), prend l'appellation de cercle mixte du centre d'entraînement au combat (CENTAC) de Mailly-le-Camp à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 (régularisation).

Art.2. Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est, des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,  
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.